



# CE/CCE

## L'affaire

de chacun pour que cela soit l'affaire de tous...

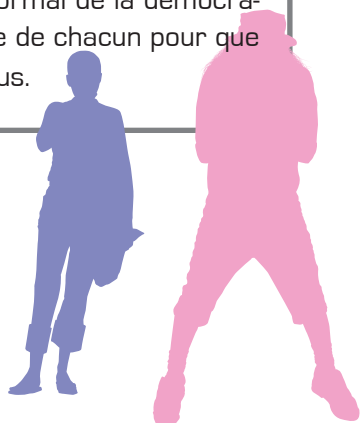
## ÉDITO

A la veille d'élections professionnelles, les organisations syndicales sont toujours appréhendées en fonction de leur capacité à peser concrètement et utilement sur le cours des événements, à répondre aux besoins sociaux des salariés pris dans leur globalité mais aussi dans leur situation spécifique.

Le rendez-vous des urnes du 26 mars prochain ne fait pas exception. Il permet à chaque cheminot, en toute objectivité, d'apprécier la portée de l'action CGT pour ce mandat qui prend fin, et de mesurer son ambition, ses perspectives et ses buts à atteindre pour celui qui s'ouvre.

De ce point de vue, les Comités d'établissement (CE), le Comité central d'entreprise (CCE), comme toutes les autres instances représentatives du personnel sont pleinement concernés. Le tout, en n'omettant pas que sans les CE, il n'y a pas de CCE. Un parcours en fait de vingt cinq ans d'engagements, d'investissements de la CGT, de ses élus au service des cheminots et de leurs familles.

Logique, c'est le jeu normal de la démocratie. En somme, l'affaire de chacun pour que cela soit l'affaire de tous.



## Chèques vacances...

### ATTENTION MANIPULATION !

A la veille de chaque élection CE, certaines OS ressortent leur proposition de mise en place de chèques vacances... financés par les CE. Halte à la manipulation !

Ils oublient seulement d'expliquer comment fonctionnent ces produits et les risques encourus dans une structure CE et CCE bénéficiant de patrimoine et de personnel pour assurer leur fonctionnement.

#### COMMENT FONCTIONNENT CES PRODUITS ?

##### Fonctionnement normal

Participation du salarié

Participation employeur

Total : 100%

##### Proposition des autres OS

Participation du salarié

Participation CE

Le financement des CE étant réalisé par du salaire différé des cheminots à hauteur de 1,721% de la masse salariale, les cheminots se paieraient entièrement leurs différents chèques, soit :

**Total 100% financé par le cheminot lui-même**

#### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

**Celui qui a les moyens de financer sa part !** Mis en place par la CFTC sur le CE de Strasbourg. Il est démontré que les bénéficiaires des chèques vacances sont essentiellement des cadres et maîtrises, les agents d'exécution en sont quasiment exclus. Ce qui va à l'encontre du principe d'accès aux vacances pour tous et de la solidarité que porte la CGT. Valeurs qui s'appuient sur le développement du patrimoine et la défense du principe du quotient familial, qui permet une participation d'un plus grand nombre de cheminots en fonction des revenus des ménages.

#### Quelles conséquences aurait la généralisation de ce produit à l'ensemble des CE et du CCE ?

La première d'entre elles concerne les répercussions sur l'emploi des personnels des CE et du CCE dans les installations.

A cela s'ajouterait une discrimination dans l'accès des cheminots et de leurs familles aux activités qui leur sont proposées.

**SI C'EST LE CHOIX QUE FONT D'AUTRES OS, CE N'EST SURTOUT PAS CELUI DE LA CGT**

# LE SENS DU VOTE CGT...

Au nombre de 327 à l'origine, les CE sont aujourd'hui 26 à défendre toujours la même ambition : répondre aux attentes et besoins des familles de cheminots. En attestent les réalisations en matière d'activités sociales (AS), en vingt cinq ans la donne a profondément été transformée. D'un cadre paternaliste des œuvres sociales, nous sommes passés à une gestion dynamique du temps libre. Pour autant et en toute logique, les exigences vont croissantes en ce domaine. Elles placent les organisations syndicales face à leurs responsabilités.

Dotés d'un patrimoine d'accueil, ceux-ci gèrent des activités culturelles, sportives, de loisirs et de vacances. Ils prennent place au sein du tourisme social et contribuent à sa défense. A la SNCF, sur le plan national, ce sont des centres de vacances pour enfants, des maisons familiales, un service du livre, des manifestations avec les Sociétés d'agents, et régionalement, des centres de loisirs, des bibliothèques, des complexes sportifs, des partenariats avec le mouvement associatif...

Pour ce faire, un protocole d'accord d'une durée de cinq ans répartit les AS locales et nationales. Défini par les fédérations syndicales et renouvelé à quatre reprises depuis 1986, il constitue le socle qui conditionne le maintien et le développement de l'ensemble de ces activités en arrêtant notamment le reversement au CCE de la quote-part des CE. Ce dernier, toutefois, ne fait plus depuis neuf ans l'objet d'un accord unanime (refus de Sud Rail). Sa ratification passe donc désormais par un vote dans tous les CE. Une divergence d'appréciation, comme pour celle sur le chèque vacances, qui, à ce jour, n'a néanmoins pu remettre en cause les orientations défendues par la CGT à l'origine du transfert des AS :

- **Egalité de traitement et du droit d'accès aux activités pour tous les cheminots**, quel que soit leur lieu de travail et de résidence, fondée sur l'unicité et l'entité SNCF ;
- **Continuité des AS** ainsi que le développement de nouvelles et ancrage de celles-ci à partir de l'entreprise et des lieux de travail ;
- **Maintien et entretien du patrimoine social, augmentation des capacités** d'accueil avec l'ouverture prochaine, après celui de Calvi, d'un nouveau village de vacances sis en bord de mer ;
- **Solidarité** avec la pratique du quotient familial pour les séjours du CCE (subvention de 10 à 60%), et la délivrance de 1 000 bourses de 200 € pour les jeunes cheminots ;
- **Mutualisation et coopération** avec la mise en commun des moyens des CE et du CCE au service d'une meilleure efficacité et d'une meilleure réponse aux besoins des familles de cheminots.

**Poursuivre dans cette voie, c'est aussi cela le sens du vote CGT le 26 mars prochain !**

## RENFORCER LES DROITS D'INTERVENTION DES SALARIES DANS LES ENTREPRISES

Souvent méconnues, les prérogatives des CE et du CCE en matière économique permettent de défendre au mieux les intérêts des cheminots. Cela implique concrètement de la part de leur employeur une obligation d'information et de consultation des élus sur tous les dossiers relatifs à la vie de l'entreprise. Qu'il s'agisse du fret, de l'infrastructure ferroviaire, ou tout autre projet interférant sur l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise les travaux d'ordre économique des CE et du CCE, en s'appuyant sur des expertises réalisées par des cabinets indépendants, permettent d'interpeller la direction de la SNCF, mais aussi les décideurs politiques. Pour les cheminots et leurs élus CGT, il s'agit de points d'appui au service de l'action au quotidien en faveur de l'emploi, de la défense et du développement de la SNCF en tant qu'entreprise publique de service public. On comprend aisément que de nombreuses forces, à la fois politiques et patronales, cherchent à limiter, voire à remettre en cause ces prérogatives. Une raison pour laquelle l'intervention directe des cheminots est aussi plus que jamais nécessaire, au risque, s'il elle n'était pas à la hauteur, d'affaiblir l'action des CE, du CCE et de réduire le nécessaire débat sur la politique de l'entreprise à une simple querelle d'experts.

# 25 ans, riment avec bilan...



Le résultat est là. Les familles de cheminots sont de plus en plus nombreuses à souhaiter participer aux séjours que les CE avec le CCE proposent. C'est assurément un gage de reconnaissance pour la qualité de leur action. Revers de la médaille, c'est aussi, trop d'entre-elles qui ont encore le sentiment de ne pas profiter suffisamment de ses activités ainsi offertes. De toute évidence, il reste beaucoup à faire pour répondre à tous, et chacun est à même de vérifier que « le droit aux vacances pour tous » reste une exigence à gagner.

D'évidence, la faiblesse des salaires en constitue le principal frein. Elle frappe les cheminots et leurs familles au quotidien, se répercute sur les moyens des CE et du CCE. Elle n'est pas non plus sans affecter la capacité d'accueil des villages vacances néanmoins multipliée par trois depuis 1986. Et ce ne sont pas les projets d'épargne salariale, de participation ou autres intéressements qui peuvent remédier à la chose ; pire, ces derniers aggraveraient le tout.

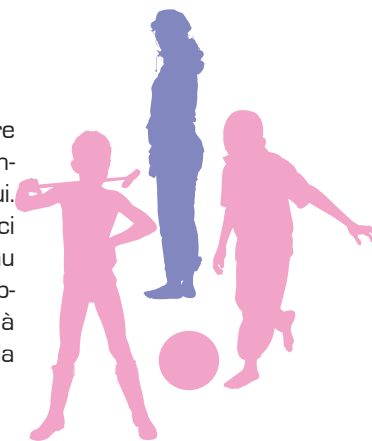


## DEMAIN, UN NOUVEAU VILLAGE DE VACANCES

Au bilan, ces vingt cinq années d'une gestion dans laquelle la CGT et ses élus se sont fortement investis en disent long sur le chemin parcouru. Pour les activités sociales, toutes ces décennies ont été mises à profit pour mener les rénovations, modernisations, réhabilitations et agrandissements rendus nécessaires du patrimoine transféré. Dans le même esprit des partenariats et coopérations avec d'autres acteurs du tourisme social sont nés. Comme à Samoëns, Quiberon et Calvi en leur temps, l'ouverture prochaine d'un nouveau village de vacances sis en bord de mer image à elle seule ce dynamisme.

## PRIORITE A L'ENFANCE JEUNESSE

Beaucoup de choses ont été faites aussi sur nos centres de vacances enfants pour répondre toujours mieux et au plus près des attentes. Les activités jeunesse représentent la part la plus importante du budget des AS du CCE. Tous les enfants qui en font la demande peuvent partir avec lui. Ainsi ce sont 13 000 enfants, de 4 à 17 ans, qui sont partis en vacances l'an dernier avec celui-ci en France et à l'Etranger. Tous ces séjours sont bâtis pour et avec les jeunes. Fidèles au contenu d'un projet pédagogique et éducatif, ces derniers sont porteurs de valeurs de solidarité telles : l'apprentissage de la citoyenneté, de la démocratie, la défense de l'environnement, de la paix, le droit à la différence et le rejet de toute forme de racisme avec les thèmes du mieux vivre ensemble, de la cité idéale... Le tout, sans oublier la place réservée au sport, la culture et la lecture.



**Le droit aux vacances, à la culture nécessite aujourd'hui comme hier de ne pas y aller en ordre dispersé. C'est le défi auquel nous sommes confrontés. La CGT a la volonté de le relever avec vous, ensemble !**

## LA CGT REVENDIQUE PLUS DE MOYENS POUR LES CE et LE CCE... DONC POUR LES CHEMINOTS

Le montant de la contribution financière allouée par l'entreprise pour les AS (1,721 % de la masse salariale) demeure insuffisant pour satisfaire toutes les demandes. L'action impulsée par notre organisation syndicale a d'ailleurs contraint la direction à reconnaître ce manque de moyens par l'octroi d'enveloppes au titre des investissements et de la restauration. Nous n'en sommes pas quittes pour autant. Ainsi, il y a lieu de ne pas se laisser entraver par des mesures managériales via l'intéressement ou la participation, freins aux mobilisations, et poursuivre l'action sur l'emploi, les salaires, la revalorisation de la dotation aux AS à 3 % de la masse salariale des actifs et 1 % des pensions et retraites.

# Elections CE, et représentativité syndicale...

Inédites en raison des évolutions des règles de représentativité syndicale, cette année, les élections CE ont valeur de test social national.

Issue pour partie d'une négociation nationale et interprofessionnelle, la loi n°2008-789 du 20 août dernier portant rénovation de la démocratie sociale modifie désormais les critères de représentativité syndicale au sein des entreprises. Outre de nouvelles règles en ce domaine et en matière de négociation collective, c'est l'audience aux élections professionnelles qui est enfin reconnue comme prépondérante pour déterminer la représentativité des organisations syndicales à tous les niveaux. Le mode de conclusion majoritaire des accords est également acté via l'instauration d'un seuil minimal d'audience (10% au niveau de l'entreprise, 8% au niveau de la branche). Ainsi ces nouvelles dispositions mar-

quent une rupture avec des principes en vigueur depuis plus de cinquante ans, permettant notamment au patronat de conclure des accords au rabais et de contourner l'influence réelle de la CGT parmi les salariés. Une situation qui donne une toute autre dimension aux votes exprimés le 26 mars prochain, et tout particulièrement aux suffrages apportés aux listes des élus CE titulaires.

**Il y a ceux qui le redoutent, inquiets de ne pas franchir la barre des 10% et ainsi être privés demain de siéger à la table des négociations. Et puis la CGT qui considère que cela participe à en finir avec l'éparpillement syndical, la signature par des représentants d'une minorité de cheminots d'accords préjudiciables à la majorité d'entre eux.**

Une recomposition syndicale s'en suit, de fait ces scrutins à la SNCF, premiers à s'inscrire dans les dispositions de cette loi, ont valeur de test social d'ampleur nationale. Ce qui est loin d'être anodin dans une telle période de mobilisation, ouverte comme chacun sait par le succès de l'action interprofessionnelle du 29 janvier et ses prolongements d'ores et déjà arrêtés. Dans ces conditions, inutile de préciser que pouvoir politique et patronat sont très attentifs aux résultats de la CGT, et prêts à tout pour aider un syndicalisme d'accompagnement, voire promouvoir l'image d'un autre, supposé être le seul empêcheur de tourner en rond.

# Des élus CGT qui font face à leurs responsabilités...

Après vingt cinq ans d'exercice, l'activité originale des élus CE et du CCE n'est plus à démontrer. Une action qui fait dans la période l'objet de toute l'attention et mobilisation de la CGT à la faveur de cette crise du capital et des politiques menées par la direction et le gouvernement, tentés, libéralisme oblige, de tout transformer en marchés et marchandises.

Cette situation n'est pas sans incidence sur l'avenir des CE, du CCE, ainsi que sur les moyens qui leur sont alloués via la contribution financière assise sur la masse salariale des

cheminots en activité. Elle n'offre en vérité que deux choix possibles : stopper la poursuite de développement de telle ou telle activité sociale, tel soutien, telle politique tarifaire, ou agir pour poursuivre et accroître l'action engagée dans ces derniers.

En atteste le bilan de ces près de trois décennies d'action au service des cheminots et de leurs familles, que beaucoup nous envient, c'est la deuxième option que nous entendons encore privilégier aujourd'hui.

Il n'y a pas d'autre alternative. La sauvegarde et le nécessaire développement des activités sociales, culturelles et sportives, le patrimoine et les emplois qui en résultent, sont à ce prix. Cela invite à rejeter toutes mesures qui, privilégiant des solutions individuelles, conduiraient au final à affaiblir ces orientations.

**Riposter de manière offensive et revendicative plutôt qu'opter pour une situation de repli et de gestion de la crise, c'est aussi cela le vote CGT !**